

*Secrétariat  
aux affaires  
intergouvernementales  
canadiennes*

**Québec** 

**COMPTE RENDU**  
**DU**  
**FORUM SUR L'ÉDUCATION**  
**TENU À QUÉBEC**  
**LES 31 OCTOBRE, 1<sup>er</sup> ET 2 NOVEMBRE 2003**

**JANVIER 2004**

## **SOMMAIRE**

### **RAPPEL DES FAITS**

Afin d'explorer, de concert avec les gouvernements des provinces et territoires, les possibilités et les modalités d'échange entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du Québec (SAIC) a tenu un forum sectoriel sur l'éducation, les 31 octobre, 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2003. Cet événement a été organisé en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ), l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), l'Alliance canadienne des responsables et des enseignants et enseignantes en français langue maternelle (ACREF) et le Regroupement des conseils scolaires (RCS).

En conviant à ces assises les représentants gouvernementaux des affaires francophones des provinces et territoires, des représentants des communautés francophones et acadiennes du Canada et des associations pancanadiennes en éducation, ainsi que plusieurs intervenants du domaine de l'éducation, le gouvernement du Québec souhaitait donner un nouvel élan à son action auprès des communautés, afin d'en augmenter la portée de telle sorte que les projets soutenus financièrement aient une plus grande envergure et un effet durable sur le développement de la francophonie du Canada.

Les thèmes traités au cours du forum ont été les suivants :

- la réussite éducative et identitaire;
- l'apprentissage du français, langue maternelle, en milieu minoritaire;
- la formation professionnelle et technique.

Les activités se sont déroulées en trois temps :

1. la mise à niveau des participants par une série de conférences faisant le point sur les attentes et les besoins des communautés dans le secteur de l'éducation, de même que sur l'expertise québécoise en la matière;
2. les ateliers, lesquels, à partir de conférences sur les trois thèmes retenus, ont donné la parole aux communautés et aux représentants des provinces et territoires, qui ont alors pu s'exprimer, faire part de leurs besoins et formuler des propositions en vue de pallier les lacunes et les difficultés, et d'assurer ainsi une éducation en français de qualité dans leur milieu;
3. la plénière, qui a permis de mettre en commun les réflexions et les suggestions formulées par les participants aux ateliers.

## LES AXES D'INTERVENTION DÉGAGÉS

Le regroupement des besoins exprimés, des solutions avancées et des projets proposés a fait ressortir les axes de développement suivants :

### Pistes de collaboration

- **Le maintien et la croissance des communautés.** Sur ce chapitre, les intervenants ont fait état de problèmes liés à l'intégration scolaire des immigrants de langue française, à la rétention et au maintien de l'effectif étudiant francophone, en particulier de certains ayants droit, ainsi que de problèmes liés à la formation professionnelle et technique en français (notamment dans les domaines de la santé et des services de garde), pour laquelle on observe une grande variation dans les programmes, d'une province à l'autre, ainsi qu'une absence à peu près complète de programmes en français.
- **Le renforcement de la culture identitaire.** Pour assurer l'avenir des communautés, il faudra notamment compter sur des services de garde plus efficaces en milieu scolaire et sur des services aux élèves et aux parents plus étendus à l'appui du développement d'une culture identitaire.
- **L'accès à la culture.** Il s'agit ici aussi bien de la culture générale d'expression française que de la culture scientifique en français.
- **L'administration scolaire.** Il est en particulier question ici de ce qui touche au recrutement, au perfectionnement et à la rétention du personnel enseignant francophone, à la pénurie de matériel scolaire en français, ainsi qu'à la formation des administrateurs scolaires francophones travaillant en milieu minoritaire.
- **Les nouvelles technologies de l'information et de la communication.** Les technologies en cause sont celles qui concernent aussi bien l'apprentissage du français que l'apprentissage en français, la formation professionnelle et technique que la formation continue des maîtres.

### Modes de collaboration

- Bâtir une vision globale de l'enseignement en français, cette démarche étant favorisée par un jumelage de tous les intervenants du monde de l'éducation : étudiants, parents, établissements, administrateurs et ministères.
- Inscrire le projet éducatif en français dans les préoccupations du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC).

**COMPTE RENDU**

## **1. CONTEXTE**

Afin d'explorer les possibilités et les modalités d'échange entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du Québec (SAIC) a tenu un forum sectoriel sur l'éducation, les 31 octobre, 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2003. Cet événement a été organisé en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ), l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), l'Alliance canadienne des responsables et des enseignants et enseignantes en français langue maternelle (ACREF) et le Regroupement des conseils scolaires (RCS). Le Commissariat aux langues officielles du Canada et Patrimoine Canada y ont également délégué chacun une personne à titre d'observatrice.

En conviant à ces assises les représentants gouvernementaux des affaires francophones des provinces et territoires, des représentants des communautés francophones et acadiennes du Canada et des associations pancanadiennes en éducation, ainsi que plusieurs intervenants du domaine de l'éducation, le gouvernement du Québec souhaitait donner un nouvel élan à son action auprès des communautés, afin d'en augmenter la portée de telle sorte que les projets soutenus financièrement aient une plus grande envergure ainsi qu'un effet durable sur le développement de la francophonie du Canada.

## **2. OBJECTIFS**

Dans cette perspective, les objectifs du Forum sur l'éducation étaient les suivants :

- réunir des intervenants en éducation sur des thèmes très ciblés, en tenant compte à la fois de l'expertise du ministère de l'Éducation du Québec et de celle des partenaires de la société civile, ainsi que des besoins et attentes des communautés francophones et acadiennes du Canada, et cela, dans le respect des compétences des divers gouvernements en la matière;
- favoriser l'émergence et la mise en route de projets porteurs et structurants, c'est-à-dire qui aient un effet réel sur le développement des communautés et auxquels puissent être associés le ministère de l'Éducation du Québec, les ministères de l'Éducation des provinces et territoires du Canada, ainsi que leurs réseaux.

## **3. THÈMES RETENUS**

En liaison avec les besoins que les communautés ont exprimés dans leurs plans de développement global de même qu'aux tables sectorielles de concertation sur l'éducation, tenues à la suite de l'adoption de la Politique, les thèmes traités au cours du forum ont été les suivants :

- la réussite éducative et identitaire;

- l'apprentissage de la langue française, langue maternelle, en milieu minoritaire;
- la formation professionnelle et technique.

#### **4. DÉROULEMENT**

Les activités se sont déroulées en trois temps :

1. la mise à niveau des participants, qui a eu lieu par une série de conférences faisant le point sur les attentes et les besoins des communautés dans le secteur de l'éducation, de même que sur l'expertise québécoise en la matière;
2. les ateliers, lesquels, à partir de conférences sur les trois thèmes retenus, ont permis aux communautés et aux représentants des provinces et territoires de s'exprimer, de faire part de leurs besoins et de formuler des propositions en vue de pallier les lacunes et les difficultés, afin d'assurer un enseignement en français de qualité dans leur milieu;
3. la plénière, qui a permis de mettre en commun les réflexions et les suggestions formulées par les participants au cours des travaux en atelier.

##### **4.1 MISE À NIVEAU**

###### **4.1.1 RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES**

a) Robert Arsenault : *L'éducation au coeur des besoins des communautés*

L'éducation joue un rôle très important dans la survie des communautés francophones. Après avoir brossé un portrait évolutif de leur situation et rappelé l'importance qu'ont eue l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés et le recours aux tribunaux pour toutes les communautés minoritaires de langue officielle, M. Arsenault a fait part des besoins que l'étude, menée à ce sujet par le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, a permis de dégager.

Dans les neuf provinces à majorité anglophone et les trois territoires, les minorités francophones et acadiennes du Canada sont regroupées dans pas moins de trente-et-une structures. Si, toutefois, la réalité concrète et quotidienne de chacun de ces milieux est très différente, ces derniers ont au moins en commun deux caractéristiques qui devraient leur permettre d'établir une solidarité nouvelle autour d'une problématique commune, soit leur caractère minoritaire et l'hétérogénéité de leurs clientèles respectives.

Les besoins communs des francophones hors Québec en matière d'éducation touchent à plusieurs aspects. Outre le domaine éducatif lui-même, on signale des besoins importants dans les domaines administratif, culturel, économique, communautaire et, enfin, dans le domaine de la communication.

Les besoins les plus importants ciblés par l'étude sont les suivants :

- sur le plan strictement éducatif, la formation à distance, le perfectionnement des enseignants et les services aux élèves et aux parents;
- les immobilisations et la formation des personnels enseignant et administratif;
- sur le plan culturel, l'animation, en liaison avec la construction identitaire, et le développement, ainsi que l'accès aux ressources et aux modèles identitaires;
- sur le plan économique, l'implantation de services de garde en milieu scolaire, le financement du transport scolaire ainsi qu'une offre de service de qualité favorisant le recrutement et la rétention des clientèles;
- sur le plan communautaire, la fin de la pénurie de ressources humaines qualifiées et une plus grande participation des parents à l'éducation de leurs enfants. Rappelons que l'une des particularités des milieux francophones minoritaires est la tendance à la fusion du milieu communautaire et du monde scolaire;
- sur le plan des communications, une meilleure promotion de l'école et l'implantation d'une télévision éducative et culturelle de langue française.

b) Martin Fournier : *Bilan de la coopération du Québec avec la francophonie canadienne en matière d'éducation (1995-2003)*

La Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes est en voie de révision, le gouvernement souhaitant en améliorer les effets et la portée. Un processus de consultation, auprès des principaux organismes de représentation des communautés francophones et acadiennes du Canada, a débuté à l'automne 2003, et un forum d'orientation se tiendra sur cette question au printemps 2004.

Actuellement, les mécanismes de consultation prévus dans la Politique reposent sur la concertation : comités de concertation régionale, comité de mise en œuvre, forums triennaux et sectoriels, comité interministériel et tables sectorielles de concertation. On y fait état de deux programmes d'aide financière, soit le Programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés (PSFPDC) et le Programme de coopération interprovinciale (PCI). Le PSFPDC comporte trois volets : le premier a trait aux partenariats entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada, le deuxième concerne les missions exploratoires et, le troisième, les initiatives de soutien au développement des communautés, lesquelles ne nécessitent pas de partenaire québécois, mais doivent avoir un lien avec le Québec. Quant au programme de coopération interprovinciale, il repose sur des accords de coopération bilatéraux. À ce jour, six provinces sont signataires d'ententes avec le Québec, soit l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan. Ce programme permet de soutenir financièrement des activités d'échange pour la réalisation desquelles une mise de fonds équivalente est faite par chacun des gouvernements signataires.

Les avis des tables sectorielles de concertation et les plans de développement global des communautés francophones et acadiennes (1999-2004) constituent les axes

d'intervention de la Politique. La Table sectorielle sur l'éducation, composée de dix experts du domaine, dont cinq viennent du Québec, avait pour mandat de mener à bien des études et des analyses sur les divers partenariats à établir et de fournir un premier avis sur les besoins et attentes des communautés francophones en matière d'éducation. Dans un deuxième avis paru en janvier 2000, la priorité a été accordée à la formation du personnel enseignant, au matériel pédagogique, à l'alphabétisation en français, à l'enseignement à distance et au développement de l'inforoute.

#### **LES POSSIBILITÉS D'ÉCHANGE ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES**

c) Patrice Lafleur : *La stratégie ministérielle d'internationalisation de l'éducation québécoise*

La stratégie ministérielle d'internationalisation de l'éducation québécoise comporte quatre grands axes : éducation et formation, mobilité, exportation du savoir-faire et, enfin, rayonnement et positionnement. L'axe *éducation-formation* a pour objectif la formation aux valeurs humanistes et démocratiques permettant d'évoluer de manière responsable dans un marché du travail et un monde globalisés. Il s'agit donc ici de former en tenant compte du nouveau contexte mondial. L'axe *mobilité* vise à accroître et à faciliter la mobilité des connaissances et des personnes, notamment par la poursuite à l'étranger d'études et d'activités, le recrutement de clientèles de l'extérieur du Québec et la mise en réseau favorisant le partenariat et la réciprocité. L'axe *exportation du savoir-faire* vise à rendre accessibles le savoir-faire et les programmes québécois d'enseignement et de formation à un plus grand nombre de partenaires, canadiens et internationaux. Enfin, l'axe *rayonnement et positionnement* a pour but de faire connaître la compétence du Québec en matière d'éducation sur la scène internationale.

La mise en application de cette stratégie nécessite une veille continue et interactive, une concertation dynamique avec les partenaires canadiens et étrangers, ainsi que la mise en œuvre de moyens souples, adaptés à des besoins différenciés. Le tableau brossé ne constitue toutefois pas la version finale de cette stratégie d'internationalisation, qui est, avant tout, un outil dynamique, en évolution.

Aux fins de l'application de la stratégie, le ministère de l'Éducation considère que les provinces et territoires du Canada font partie de « l'international » (étant à l'extérieur des frontières du Québec). Celui-ci pourrait toutefois profiter des connaissances du SAIC sur les communautés pour maximiser l'impact de ses interventions éventuelles auprès de ces dernières.

d) Colette Giroux : *Les possibilités de collaboration avec les écoles secondaires québécoises*

« Éducation internationale » est une coopérative de services de développement et d'échange en éducation, fondée en 2001. Elle regroupe plus de quarante-sept commissions scolaires du Québec, en plus d'associations québécoises du domaine de l'éducation. Sa mission est de favoriser le développement de systèmes d'éducation et de formation, et d'assurer leur diffusion sur la scène internationale, d'une part, d'appuyer la réalisation de programmes d'échange et de stage d'enseignants et d'étudiants, d'autre part. En ce sens, l'organisme joue un rôle d'interface entre le réseau

éducatif québécois et les acteurs du milieu de l'enseignement secondaire de l'extérieur du Québec.

Dans cette optique, les activités d'Éducation internationale se développent selon deux grandes orientations stratégiques. La première consiste à promouvoir, auprès de ses membres, la coopération canadienne et internationale, notamment par la réalisation de programmes d'échange d'élèves et de jumelages d'écoles, surtout ceux qui favorisent l'apprentissage des langues; par le recrutement d'élèves étrangers dans certains programmes de formation professionnelle et par la participation des élèves à la réalisation de projets à caractère humanitaire. La seconde orientation stratégique vise à accroître la présence des membres sur les marchés internationaux. Dans cette perspective, Éducation internationale réalise des activités de promotion du savoir-faire auprès d'organismes engagés dans des activités à l'échelle canadienne et internationale, ainsi que des activités de formation en matière de développement international et de gestion de projets auprès des organismes membres. De même, elle recherche des occasions d'affaires en matière d'éducation internationale et appuie les démarches de développement de nouveaux marchés entreprises par ses membres.

En conclusion, Éducation internationale a développé une expertise précieuse dans l'élaboration de programmes destinés à des clientèles spécifiques. Un certain nombre de ces projets sont ou ont été menés à l'échelle internationale, tels le programme d'alphabétisation pour l'Afrique, des cours de langue à Beijing, en Chine, pendant la période estivale, l'échange d'élèves entre le Québec et la Chine, le jumelage d'écoles avec des pays africains francophones ainsi que l'échange d'enseignants entre le Québec et la Suisse. Ces activités pourraient vraisemblablement être adaptées aux caractéristiques et aux besoins mutuels des réseaux de l'éducation au Québec et dans les communautés.

e) Serge Brassat : *Les possibilités de collaboration avec les cégeps*

« Cégep international » est partenaire de la Fédération des cégeps, qui regroupe quarante-huit collèges. Il s'agit d'un organisme de promotion des cégeps sur le plan international, d'un centre de services regroupés et d'un carrefour de la réussite pour cet ordre d'enseignement.

Membre du Réseau des cégeps et collèges francophones du Canada (RCCFC), l'organisme peut donc établir, par cette voie, des partenariats avec les autres établissements francophones du Canada.

Cégep international participe au colloque annuel de la Fédération des cégeps en qualité de partenaire. Il peut soutenir les cégeps dans leur plan de réussite, en particulier par l'organisation de congrès et de colloques, et il rend accessibles des services regroupés, par exemple, pour le perfectionnement des cadres, pour des achats en commun, pour des ressources en bibliothèque ou des conseils de gestion. Son partenariat avec la Fédération des cégeps lui permet également de travailler en collaboration avec la Société des réseaux informatiques des collèges (SRIC), Cégep à distance, ainsi qu'avec les Centres de transfert technologique. Il contribue à la mobilité des enseignants et des étudiants en développant des passerelles interétablissements, notamment en ce qui a trait à l'échange d'enseignants et à la reconnaissance des équivalences (ce qu'on appelle parfois l'accréditation académique).



f) Pierre Chenard : *Les possibilités de collaboration avec les universités québécoises dans le domaine de la réussite éducative : réussir des études en enseignement supérieur*

Affilié à l'Université du Québec, le Consortium d'animation pour la persévérance et la réussite dans l'enseignement supérieur (CAPRES) a entrepris de faire la synthèse des diverses études portant sur la réussite scolaire à l'échelon supérieur et il coordonne le travail de tous les intervenants en cette matière.

Depuis trente ans que l'on étudie, au Québec et ailleurs, les facteurs de réussite scolaire dans divers établissements collégiaux et universitaires, les choses ont grandement évolué, et ce, de deux façons. Tout d'abord, au fil des ans, la communication entre les divers établissements s'est sensiblement améliorée, et la concertation entre partenaires ainsi que la mise en commun des moyens et résultats sont aujourd'hui pleines et entières. En outre, la recherche effectuée, à la lumière des modèles Spady et Tinto notamment, s'est elle-même grandement raffinée, de telle sorte que l'on est en mesure aujourd'hui de poser un diagnostic éclairé sur les facteurs qui conditionnent la réussite scolaire à l'enseignement postsecondaire.

Les études ont en effet établi que les « conditions de la réussite », aussi bien chez les hommes que chez les femmes, sont, à peu de choses près, bien que pas nécessairement dans le même ordre, les suivantes :

- réussir tous les cours du premier trimestre;
- vouloir obtenir le diplôme du programme;
- vouloir faire ses études en continu;
- ne jamais avoir connu d'interruption des études;
- faire un choix définitif de l'établissement fréquenté;
- disposer d'un revenu d'emploi pendant la période estivale.

Soulignons que le CAPRES a été mis sur pied par l'Université du Québec grâce à l'appui du ministère de l'Éducation du Québec. Il regroupe des chercheurs, des enseignants et des praticiens travaillant dans les collèges, universités et organismes québécois intéressés par la réussite scolaire.

Le Consortium fait de l'animation et favorise le transfert de connaissances et de l'expertise, ainsi que le développement de la recherche dans les milieux intéressés par l'accès aux études, la persévérance et l'insertion professionnelle.

#### **4.1.2 RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS**

À la question de savoir si l'étude de besoins, dont a fait état M. Arsenault, a tenu compte de la situation du postsecondaire, ce dernier répond par la négative. Cette étude a porté uniquement sur le primaire et le secondaire. Toutefois, les auteurs sont d'avis que les besoins sont aussi grands au postsecondaire. Une participante ajoute qu'une étude sur les besoins de l'enseignement postsecondaire est présentement menée par le Réseau

des cégeps et des collèges francophones du Canada. La présidente du RCCFC précise que la collecte de l'information est maintenant terminée, et que cette étude devrait être rendue publique en mai 2004. Une représentante de la Commission nationale des parents francophones (CNPF) ajoute que l'organisme qu'elle représente a mené plusieurs études qui traitent de la même question sous d'autres angles, notamment l'importance du marketing à l'échelle pancanadienne, le problème de l'exogamie en milieu minoritaire et la recherche de nouveaux modes de financement.

À la question de savoir si la proximité est un facteur déterminant dans la réussite scolaire, M. Chenard répond que c'est bien le cas, du moins dans une certaine mesure, puisque l'accueil et l'intégration des étudiants sont considérés comme des éléments favorisant la réussite. C'est pourquoi on a créé, dans plusieurs milieux, ce que l'on appelle des communautés d'apprentissage. Une autre participante demande si le modèle Tinto, auquel se référait M. Chenard dans sa communication, pourrait être appliqué avec succès en milieu minoritaire. À quoi celui-ci répond qu'en principe, l'enquête dont il a fait état est universelle et repose sur des principes fondamentaux qui restent valables dans toutes les situations. Cependant, en ce qui concerne l'apprentissage, un étudiant en milieu minoritaire connaît des conditions de départ fort différentes de celles qu'il a décrites dans son exposé.

#### **4.2 ATELIERS : RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES ET DES INTERVENTIONS**

Les participants ont été regroupés en trois ateliers régionaux : l'Est (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador), le Centre (Ontario, Manitoba et Nunavut) et l'Ouest (Alberta, Saskatchewan, Colombie-Britannique, Territoires du Nord-Ouest et Yukon). Les participants québécois ont été répartis également dans les trois ateliers.

##### *a) Louis Allain : Sur le sentier de la réussite scolaire et identitaire*

La réussite identitaire entretient un lien de causalité avec la réussite scolaire, qu'elle conditionne. En effet, il ne peut y avoir de réussite scolaire en français sans que l'élève ne s'identifie pleinement à la communauté francophone à laquelle il appartient. Ce sentiment d'appartenance dépend de la vitalité et du dynamisme de cette dernière. Du point de vue de la communauté, la réussite scolaire et identitaire se mesure à la capacité de l'élève de se reconnaître en tant que francophone pendant et après ses études.

Pour assurer la réussite scolaire et identitaire, un plan comportant trois axes a été développé dans la communauté de Saint-Laurent, au Manitoba.

- Premier axe : la conception d'un projet éducatif à long terme permettant aux partenaires d'établir une planification qui fasse en sorte que le contexte particulier dans lequel évoluent les élèves soit au cœur de l'apprentissage et de l'enseignement.
- Deuxième axe : la conception de projets scolaires communautaires au moyen desquels sera consolidée l'intégration des élèves à la communauté. On amènera l'élève à vivre des expériences particulières en tant que francophone à l'extérieur de l'école, dans la communauté, sachant que cette dernière est le lieu incontournable

de l'épanouissement et de l'enrichissement de la langue, et le creuset de l'identité et de la culture francophones.

- Troisième axe : l'alphabétisation, essentielle dans un projet d'aménagement linguistique et de construction identitaire en milieu minoritaire. On pense essentiellement ici à des activités d'accompagnement préscolaire.

En terminant, on rappelle la nécessité pour les communautés minoritaires de langue officielle de développer « une pédagogie du milieu minoritaire » actualisante, c'est-à-dire qui fasse appel au vécu des élèves. Pour cela, il est essentiel que la communauté développe son propre projet éducatif.

### **Résumé des interventions et des propositions communes aux trois ateliers sur le thème de la réussite scolaire et identitaire**

En général, la communication de M. Allain fait écho aux préoccupations vécues quotidiennement par les communautés francophones et acadiennes. Pour assurer la réussite scolaire et identitaire en milieu minoritaire, il faut constamment créer des ponts entre les générations, de façon à permettre aux aînés qui parlent français de transmettre leur héritage aux jeunes ayant renoué avec leur langue maternelle. Cela est particulièrement important au secondaire; c'est à cet ordre d'enseignement, en effet, que les pertes d'effectif sont les plus importantes, puisqu'on y observe un transfert massif des élèves vers le secteur anglophone.

Par ailleurs, pour qu'une langue minoritaire survive sur un territoire, il faut pouvoir concilier héritage et projets. D'une part, l'héritage seul est passéiste et figé, s'il n'est pas couplé à des projets ayant réellement prise sur la modernité. D'autre part, des projets qui ne s'appuieraient pas sur un héritage commun perdraient toutes leurs balises. Ainsi donc, la lutte pour la survie d'une langue minoritaire est un combat continu. Les communautés ont compris cela depuis longtemps et ont développé diverses approches pour faire face à cette réalité.

Le modèle des centres scolaires et communautaires favorise grandement la réussite éducative et identitaire, ainsi que le développement de la communauté, puisqu'il canalise des ressources et investit en éducation au bénéfice de la communauté dans son ensemble. La nécessité éventuelle de devoir capitaliser sur ces centres est l'une des idées de base de cette discussion, comme de la présentation de M. Allain.

Les participants souhaitent tous une collaboration accrue avec le Québec : visites d'auteurs québécois, mise sur pied d'un réseau commun de bibliothèques, diffusion culturelle et production de matériels, entre autres. Ils désirent également profiter de l'expertise du ministère de l'Éducation du Québec en ce qui touche la formation des enseignants. De manière générale, on s'entend sur l'importance d'accroître les maillages pour assurer leur formation continue. Ces maillages pourraient prendre des formes aussi diverses que la participation à des colloques tenus au Québec, l'échange de documents ou la diffusion de résultats de recherches action. D'autre part, les conseils scolaires ont le plus grand mal à retenir les enseignants québécois qu'ils ont recrutés. Ces derniers quittent souvent leurs fonctions après seulement quelques mois, en bonne partie parce qu'ils ne sont pas sensibilisés à la réalité des communautés minoritaires de langue officielle et ne la comprennent pas. À ce sujet, il faudrait probablement faire une place plus grande à ce thème précis dans les programmes de

formation des maîtres, mais cela pourrait également se faire dès la formation initiale, notamment par des stages dans les écoles des communautés francophones et acadiennes. Précisons ici que le problème de la rétention du personnel enseignant francophone est si aigu dans toutes les communautés qu'il a suscité des discussions non seulement en rapport avec le thème de la réussite scolaire et identitaire, mais également au regard de l'apprentissage du français ainsi que de la formation professionnelle et technique.

Enfin, une bonne majorité de participants est d'avis que les contacts avec le Québec, parce qu'il s'agit d'une communauté francophone fortement majoritaire, demeureront toujours importants, car le message sous-jacent à cette réalité est que, quelque part au Canada, les francophones sont majoritaires et vivent dans une société où le français est la langue commune de tous les citoyens. C'est pourquoi les jeunes francophones des communautés doivent être conscients que la francophonie québécoise et internationale existe, qu'elle est vivante et dynamique. Pour cela, il est hautement souhaitable que les échanges entre étudiants du Québec et des autres provinces s'intensifient, de façon que les jeunes francophones hors Québec puissent :

- vivre la réalité de la francophonie en milieu majoritaire et, ainsi, comprendre ce qui fonde l'identité des jeunes Québécois;
- se former efficacement pour pouvoir ensuite poursuivre leur apprentissage en français dans leur milieu d'origine.

### **Certains commentaires plus spécifiques selon les régions**

#### Atelier de l'Est

Si, de l'avis général, la réussite scolaire en milieu minoritaire est indissociable de la dimension identitaire, les francophones de l'Atlantique pensent que, pour assurer le développement et la croissance de la communauté, il faut agir très tôt, soit dès la petite enfance, notamment par les services de garde. La réussite scolaire est également le résultat du travail de tous les acteurs de la communauté : parents, grands-parents, administrateurs et enseignants. Au Nouveau-Brunswick, pour accroître le sentiment d'appartenance à la communauté de langue française, on a mis sur pied un projet d'enseignement de l'histoire de l'Acadie.

#### Atelier du Centre

Considérant que le modèle développé au Manitoba est largement inspiré d'études québécoises traitant de l'exclusion sur le plan économique, les membres de l'atelier du Centre pensent qu'il serait sans doute intéressant que les résultats obtenus à la suite de l'application de ce modèle puissent être communiqués à l'ensemble des communautés, à leurs gouvernements ainsi qu'aux chercheurs québécois, de façon à enrichir et à approfondir la réflexion sur le sujet.

#### Atelier de l'Ouest

Outre les suggestions formulées par les participants des trois ateliers, les membres de l'atelier de l'Ouest ont également suggéré les pistes d'action suivantes pour assurer la réussite scolaire et identitaire :

- recruter des étudiants francophones à l'étranger, ces derniers étant particulièrement susceptibles de nourrir la diversité;
- apprendre une troisième langue, ce qui est de nature à favoriser l'affirmation identitaire et la fierté;
- développer une expertise sur l'enfance en difficulté, ce qui nécessiterait l'établissement de partenariats ou de liens particuliers avec des organismes du Québec;
- obtenir du matériel en enseignement individualisé, auprès de la Société de formation à distance du Québec (SOFAD).

b) Denise Saint-Jean : *L'enseignement en français en milieu minoritaire*

Les difficultés auxquelles font face les enseignants travaillant en milieu minoritaire francophone font l'objet de la présentation de M<sup>me</sup> Saint-Jean. Malgré l'appui que leur ont accordé les décideurs publics au cours des dernières années, force est de constater que les défis à relever demeurent nombreux, notamment dans un contexte où les conseils scolaires doivent faire un recrutement de plus en plus intensif auprès des ayants droit et des immigrants francophones eux-mêmes pour assurer la survie et la continuité du fait français dans les communautés. Si elles portent leurs fruits, ces campagnes de recrutement auront pour conséquence un accroissement de la demande de personnel enseignant au cours des prochaines années.

Le recrutement d'un nombre suffisant d'enseignants dans les écoles francophones en milieu minoritaire pose lui-même de grands défis en raison des caractéristiques propres à ces écoles. En effet, en plus d'avoir reçu une formation pédagogique adéquate, ces enseignants devront avoir été sensibilisés aux réalités des communautés francophones minoritaires de langue officielle, ainsi qu'à l'importance du rôle de l'école française en tant que milieu privilégié de francisation et de développement du sentiment d'appartenance à la communauté. Ce contexte nécessite la mise en œuvre d'approches pédagogiques appelant la participation de la famille et de la communauté et fondées sur la communication, l'interactivité, la négociation des valeurs et la participation des élèves.

**Résumé des interventions et des propositions communes aux trois ateliers sur le thème de l'enseignement du français, langue maternelle, en milieu minoritaire (et de l'enseignement en français, en milieu minoritaire)**

Il est question ici non seulement de l'enseignement du français, mais aussi de l'enseignement en français.

Tout d'abord, rappelons que l'enseignement des ayants droit et des francophones des communautés pose un problème particulier. En effet, en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, tout ayant droit, même s'il ne parle plus français (ce qui est souvent le cas), a le droit de fréquenter une école francophone et de recevoir un enseignement en français. Or, on ne dispose pas de structures d'accueil destinées aux ayants droit qui ne comprennent pas suffisamment le français pour suivre leurs cours dans cette langue. On a donc dû développer une pédagogie nouvelle, axée sur la construction identitaire, pour éviter que des écoles francophones vides, ne soient gérées

par des ayants droit ne parlant plus français. À ce sujet, on a évoqué certaines similitudes avec les écoles montréalaises où ont été créées des classes d'accueil ou instaurés des modes d'organisation propres à la francisation des communautés multiethniques. Y aurait-il là des pistes à explorer pour les communautés? Est-ce que l'expérience québécoise pourrait être transférable, surtout dans le contexte de l'élaboration de plans par les provinces et territoires à des fins de financement, à l'intérieur du Plan d'action pour les langues officielles?

De l'avis d'une majorité de participants des trois ateliers, les principales difficultés rencontrées, lesquelles déterminent les besoins que seuls des fonds importants du gouvernement fédéral peuvent combler, ont trait principalement à la pénurie d'enseignants ainsi qu'à la rétention de l'effectif étudiant. Pour arriver à résoudre ces difficultés, diverses pistes d'action devraient être explorées, notamment les suivantes :

- créer un forum francophone pancanadien de gestionnaires (directeurs généraux de commissions scolaires et de conseils scolaires), ce qui permettrait un soutien direct des uns et des autres, ainsi qu'un échange sur les problèmes et les solutions touchant à la gestion scolaire en général;
- favoriser la mobilité des enseignants, notamment par la convergence des programmes de formation des maîtres, et cela, dans le respect des prérogatives des provinces en matière d'éducation;
- consolider et étendre la formule des stages, organisés au Manitoba par l'ACELF, aux autres provinces anglophones;
- promouvoir l'école française auprès de tous les ayants droit, y compris ceux qui l'ont abandonnée ou qui ne l'ont jamais fréquentée;
- partager les expériences relatives à l'accueil et à l'intégration des immigrants francophones en milieu minoritaire.

Par ailleurs, pour freiner l'assimilation, les participants ont reconnu l'importance de développer un réseau de services à la petite enfance dans les communautés francophones et acadiennes afin de favoriser l'apprentissage du français oral dès le plus jeune âge. Le développement d'un tel réseau pourrait se faire en partenariat avec le réseau québécois des centres de la petite enfance.

L'exploitation optimale des ressources existantes en enseignement à distance, notamment par l'accroissement des échanges avec le Québec, pourrait appuyer l'enseignement en français. De toute façon, compte tenu de l'importance des médias et d'Internet dans l'apprentissage en général, il faudrait utiliser davantage ces technologies dans l'apprentissage en milieu minoritaire, quelle que soit la discipline.

### **Certains commentaires plus spécifiques selon les régions**

#### Atelier de l'Est

Enseigner le français en milieu minoritaire suppose une pédagogie différente de l'enseignement du français, langue maternelle, au Québec. Étant donné qu'un grand

nombre d'enseignants francophones des communautés viennent du Québec, les facultés d'éducation des universités québécoises devraient intégrer des éléments portant sur cette pédagogie particulière, soit dans la formation des maîtres, soit à l'intérieur de sessions en fin d'année. Il y a certainement des alliances à créer entre l'Université de Moncton, qui est un centre spécialisé en pédagogie de l'enseignement du français, langue maternelle, en milieu minoritaire, et les universités québécoises.

### Atelier du Centre

La conception d'outils pédagogiques favorisant le développement du sentiment d'appartenance chez les jeunes francophones demeure prioritaire, tout comme la mise en œuvre de mécanismes d'accueil et d'instruments de dialogue interculturel, surtout dans un contexte où les communautés sont de plus en plus appelées à faire appel à l'immigration francophone afin de maintenir leur poids démographique au sein du Canada.

Concernant la pénurie de matériel que déplorent les membres de l'atelier du Centre, un projet de partenariat pour la production de matériels didactiques adaptés pourrait voir le jour avec le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, qui est de plus en plus reconnu comme un centre pancanadien de production de matériel pédagogique adapté.

### Atelier de l'Ouest

Face aux divers besoins des communautés dans le domaine de l'éducation (les parents qui veulent de l'aide, les enseignants qui sont surchargés, le manque de ressources en français), il est suggéré de faire appel au Programme des langues officielles pour l'éducation, dont les frais sont partagés entre les provinces et le gouvernement fédéral, de manière à favoriser un investissement plus important dans l'enseignement et d'accorder du temps aux intervenants pédagogiques pour leur permettre de développer des projets ou de l'expertise d'apprentissage. On suggère également la formation d'un consortium de conseils scolaires francophones de l'Ouest canadien pour le recrutement de jeunes enseignants.

#### c) Henri Lemire : *La formation professionnelle et technique*

Le thème de la formation professionnelle et technique est abordé surtout sous l'angle de la formation du personnel enseignant, et l'accent est mis plus particulièrement sur les causes de cette pénurie affligeante et sur les moyens de l'atténuer.

La rareté des ressources enseignantes est due, notamment, à la décroissance démographique, au décrochage des enseignants et au départ à la retraite de plusieurs d'entre eux. On note par ailleurs que le Québec n'est pas à l'abri de ces difficultés, puisque des études démontrent qu'il y aura également pénurie dans cette province à partir de 2005, et cela, en dépit de la baisse de l'effectif étudiant.

Pour remédier à la situation, il faudrait :

- améliorer les conditions de travail des enseignants;

- augmenter le nombre de places dans les facultés d'éducation;
- valoriser la carrière d'enseignant du français;
- employer des mesures incitatives telles que la rémunération des stagiaires ou le soutien à la formation au moyen de programmes de perfectionnement.

On propose également les moyens suivants pour tenter de recruter des enseignants en milieu universitaire :

- organiser des foires d'embauche;
- faire du recrutement parmi les enseignants des écoles d'immersion françaises, lesquelles relèvent du secteur anglophone;
- intensifier sensiblement le recrutement au Québec;
- participer au projet de l'ACELF, qui permet aux Québécois d'effectuer leur stage de fin d'études dans des écoles francophones à l'extérieur du Québec;
- recruter des enseignants à l'étranger;
- rappeler les enseignants à la retraite pour combler des postes à temps partiel.

### **Résumé des interventions et des propositions communes aux trois ateliers sur le thème de la formation professionnelle et technique**

On fait état du fait que la formation professionnelle et technique est très peu valorisée, les parents comme les étudiants privilégiant les études universitaires, alors qu'il y a une nette pénurie de main-d'œuvre spécialisée partout dans les communautés.

Un second constat est que l'organisation de la formation professionnelle et technique varie beaucoup d'une province à l'autre. Il faudrait donc intensifier le dialogue afin de favoriser l'enrichissement et la reconnaissance mutuelle des systèmes de formation professionnelle et technique. Faudrait-il le faire en tenant des assises francophones de la formation professionnelle ou à travers des échanges plus étroits entre fonctionnaires et praticiens? Cela reste à voir.

On a également noté une inaccessibilité réelle à certains programmes techniques en français. La formation française à des métiers est rarissime à l'extérieur du Québec et, pourtant, il y a une forte demande pour ce type de formation dans toutes les provinces. Le résultat est désastreux pour les communautés. En effet, soit que les étudiants se tournent vers le secteur anglophone pour y recevoir leur formation dans cette langue, soit qu'on les envoie étudier au Québec et qu'ils décident de s'y établir. D'une façon ou d'une autre, les communautés francophones minoritaires sont perdantes. Ces programmes pourraient faire l'objet de partages avec le Québec, ce qui permettrait de développer des filières là où les besoins sont particulièrement importants, entre autres, en techniques de garde, en tourisme, en santé, en traduction et en secrétariat juridique. On pourrait certes rendre ces formations accessibles, soit par des formules de jumelage, soit par la formation à distance.



Dans l'atelier de l'Ouest, on suggère de promouvoir systématiquement l'expertise québécoise en formation professionnelle et technique, de même que le partenariat avec le Québec pour obtenir des programmes en français.

**Les interventions sur le thème de la formation professionnelle et technique ont été partagées par les trois ateliers.**

### **4.3 PRÉSENTATIONS SYNTHÈSES**

#### **4.3.1 RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES**

a) Jean-Pierre Gagnon : *Les prochaines étapes – le point de vue du Québec*

On constate que les communautés ne veulent pas d'une relation avec le Québec sur le modèle fournisseur-client. Ce qui semble vouloir se dégager des échanges de ce forum, c'est plutôt le besoin d'une approche de type partenarial entre le Québec et les communautés. Il faut maintenant approfondir et développer les pistes les plus prometteuses afin de mieux comprendre les besoins, d'une part, et l'offre de service, d'autre part, dans la perspective de travailler ensemble et d'apprendre les uns des autres. En ce sens, le Québec n'a pas le monopole de l'offre.

Il nous faudra également déterminer les conditions du succès de notre collaboration et, pour ce faire, tenir compte de la réalité des communautés et de celle du Québec, traiter de nombreuses demandes et suggestions de portée, d'envergure et de complexité diverses et, enfin, se donner les moyens d'assurer le suivi et d'orienter l'action rapidement en sachant bien ce que l'on continuera de faire, ce que l'on commencera à faire, ce que l'on arrêtera de faire et ce que l'on fera différemment.

Les projets qui pourront découler du forum se rangent en trois catégories :

- **Les projets de société civile à société civile**, qui pourraient prendre diverses formes (mission exploratoire, partenariat ou soutien au développement d'une communauté). Les intervenants de première ligne pour ce type de projets seraient les bureaux du Québec à Moncton, à Toronto et à Vancouver, selon la région d'où proviendrait la demande, et le bureau du SAIC à Québec pour les projets pancanadiens et multirégionaux. Ces projets seraient financés par l'un des volets du Programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés (PSFPDC).
- **Les projets de société civile à ministère**, qui se concrétiseraient par des activités de coopération, des échanges et du partage d'expertise ou de formation, projets auxquels seraient associés le ministère québécois de l'Éducation, ou l'une ou l'autre des composantes de son réseau, et une communauté francophone hors Québec. Il pourrait s'agir de missions exploratoires et techniques, ou d'études de faisabilité techniques et financières. Les intervenants de première ligne seraient ici les sous-commissions permanentes en éducation des provinces signataires d'un accord de coopération avec le Québec et, pour les autres provinces et territoires, les bureaux du Québec à Moncton, à Toronto et à Vancouver, ou le bureau du SAIC à Québec.

Ces projets pourraient être financés par le volet Soutien au développement des communautés du PSFPDC ou par le Programme de coopération interprovinciale (PCI).

- **Les projets de ministère à ministère.** Il s'agirait ici de projets de grande envergure, jugés porteurs par les partenaires gouvernementaux, des projets associant essentiellement des intervenants du ministère québécois de l'Éducation et l'un ou l'autre des ministères intéressés des provinces et territoires. Les intervenants de première ligne seraient ici, comme dans le cas précédent, les sous-commissions permanentes en éducation pour les provinces signataires d'un accord de coopération avec le Québec. Pour les autres, les ministères sectoriels du Québec et de la province ou du territoire visé, agiraient, par l'entremise du SAIC à Québec, à titre d'intervenants de première ligne. Ces projets pourraient soit recevoir un appui financier du PCI, soit se voir accorder un financement *ad hoc* consenti par un ou des partenaires ministériels, avec un apport des réseaux de l'éducation, et même du secteur privé.

Dans les prochains mois, le matériel recueilli au cours du forum sera analysé et structuré, et une stratégie d'intervention ainsi qu'un plan de travail seront définis et mis en œuvre afin que les objectifs que nous nous étions fixés se réalisent dans le sens souhaité par tous les participants.

b) Patrice Lafleur : *Poursuite de la collaboration du ministère de l'Éducation et du SAIC pour l'application de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes*

On rappelle la nécessité de renforcer l'enracinement et le rayonnement de la culture francophone, au Québec comme dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada. On souligne l'importance de créer des ponts, de consolider les partenariats, de renforcer les réseaux, ce qui exigera d'importants efforts de communication.

Le ministère de l'Éducation du Québec a réitéré son intérêt de voir se concrétiser les engagements qu'il a pris dans sa politique à l'égard des communautés francophones et acadiennes, par le développement de l'expertise et l'accès aux connaissances et aux échanges professionnels en matière d'éducation.

Le Québec assurant, pour les deux prochaines années, la présidence du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), on devrait voir émerger les conditions favorables à des échanges nourris au sein de la francophonie canadienne.

Enfin, il faut être conscient que la mise en œuvre des politiques et des programmes n'est pas seulement la responsabilité des gouvernements provinciaux et territoriaux. Vu leurs champs de compétence, elle exige également une contribution soutenue des communautés.

#### **4.3.2 RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS**

Le problème de l'assimilation des francophones hors Québec doit faire l'objet d'un examen global. Celle-ci est la résultante de deux facteurs combinés, soit le statut précaire du français dans les communautés et l'insécurité linguistique qu'éprouvent les francophones d'origine lorsqu'ils parlent français. Face à un tel défi, les petits projets ne

suffiront pas à endiguer le phénomène de l'assimilation. Pour ce faire, il faudrait une philosophie, une stratégie plus globale, une vision pancanadienne du problème, ainsi qu'un plan coordonné et la mise sur pied de structures. Il faut aller au-delà de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, concevoir globalement et agir localement.

Les ressources humaines présentement à l'œuvre sur le terrain (dans l'enseignement du français et la refrancisation) sont très limitées et se trouvent donc souvent au bord de l'épuisement. En conséquence, il faut se demander comment faire le lien entre le global et le local. Par exemple, en Ontario, qui n'est pas la province la plus dépourvue au Canada, on ne compte, à l'enseignement postsecondaire, qu'une université bilingue, et on constate, là comme ailleurs, la rareté de l'effectif enseignant de langue française. C'est pourquoi les études universitaires se font très souvent en anglais.

Cela a pour conséquence une importante déperdition de l'effectif de langue maternelle française au profit du secteur anglophone. La possibilité de poursuivre des études universitaires en français au Canada n'existe à peu près pas, sauf au Québec. Comment, dans ces conditions, assurer la réussite scolaire et identitaire et, ainsi, former des citoyens à l'identité francophone suffisamment forte pour poursuivre le combat en faveur de la survie du français dans les communautés? Ceux qui le mènent actuellement doutent de plus en plus qu'une relève puisse reprendre le flambeau après eux.

D'autres interventions ont été faites au cours de cette plénière, dont voici les principales :

- Dans le but de mieux préparer les enseignantes et enseignants des écoles francophones en milieu minoritaire, la formation initiale devrait prévoir certaines activités portant sur les classes multiples, la formation identitaire et l'ouverture sur la francophonie.
- Le milieu culturel dispose d'outils permettant aux administrations scolaires de cibler des artistes du Québec ou des communautés francophones et acadiennes qui puissent se produire dans les écoles.
- Compte tenu du rôle important de l'école et de la famille dans le développement identitaire des jeunes francophones, les administrations scolaires devraient préparer des outils qui permettent d'appuyer les parents dans leur rôle d'éducateurs.
- Il devrait y avoir plus d'échanges entre les conseils scolaires et les commissions scolaires en ce qui a trait à la formation des enseignants.
- Il faudrait arriver à mieux cerner les causes de l'abandon chez les enseignants, afin d'apporter des solutions adéquates au problème, comme privilégier le mentorat (retraités et nouveaux enseignants).
- Les modes d'enseignement varient trop d'une province à l'autre pour que l'on puisse établir une stratégie commune permettant de stopper l'attrition dans ce secteur.
- Il faudrait trouver le moyen de rendre certains programmes plus accessibles.

- Il existe un besoin de formation pour les cadres scolaires.
- On observe une baisse du nombre d'étudiants québécois au collège Saint-Jean, probablement causée par la diminution des prêts et bourses accordés à la poursuite d'études à l'extérieur du Québec.
- Afin d'intéresser davantage les étudiants aux stages de l'ACELF, il y aurait lieu de demander à ceux qui y ont déjà participé de faire part de leur expérience dans les foires de l'emploi.
- Les enseignants ont besoin de formation, et c'est le rôle de l'ACREF de voir à ce que ce besoin soit comblé et ainsi favoriser une plus grande rétention des professeurs.
- Le rappel d'enseignants retraités pour combler les besoins ou faire du mentorat ne devrait pas réduire le nombre de postes offerts aux jeunes en début de carrière.

### **Propos hors thèmes**

On est d'avis que :

- les communautés doivent offrir une structure d'accueil adéquate afin d'éviter l'anglicisation et utiliser au mieux les sommes prévues dans le Plan d'action pour les langues officielles;
- les Québécois devraient faire plus d'efforts pour mieux comprendre la situation des francophones hors Québec;
- le soutien financier accordé aux étudiants francophones des milieux minoritaires est insuffisant;
- les stages offerts par l'ACELF sont particulièrement utiles, puisqu'ils amortissent, en quelque sorte, les frais totaux de la formation en français, en raison des économies d'échelle qu'ils permettent de réaliser.

## **5. CLÔTURE DU FORUM**

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Benoît Pelletier, a prononcé l'allocution de clôture du forum. Il s'est notamment réjoui du dynamisme et de la générosité manifestés par les participants, qui ont bien voulu partager leurs réflexions et leurs observations, contribuant ainsi au succès de la rencontre. M. Pelletier a également rappelé que ces assises visaient à donner un nouvel élan aux échanges entre le Québec et les communautés dans le domaine de l'éducation, à dynamiser la collaboration déjà établie avec les organismes de la société civile, à faire le point sur les priorités de ces dernières et à établir, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et sur la base des besoins exprimés, une coopération nouvelle et porteuse de résultats concrets. Le ministre s'est également engagé à ce que soient données les suites nécessaires au forum par les responsables du SAIC, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec.

## 6. CONCLUSION : LES AXES DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Les trois thèmes soumis aux participants ont donné lieu à beaucoup d'échanges. Toutefois, en regroupant les besoins exprimés, les solutions avancées et les projets proposés, nous avons pu constater que, *grosso modo*, ils s'appliquaient soit aux communautés d'une manière générale, soit au milieu de l'éducation plus précisément.

### 6.1 Interventions dans les communautés

Par rapport aux communautés, trois grands axes de développement se profilent à la suite des discussions tenues et des interventions formulées au cours du forum, en atelier ou en plénière, soit :

- **Le maintien et la croissance des communautés.** Sur ce chapitre, les intervenants ont fait état de problèmes liés à l'intégration scolaire de la relève immigrante de langue française, à la rétention et au maintien de l'effectif étudiant francophone, en particulier de certains ayants droit, ainsi que de problèmes liés à la formation professionnelle et technique en français (dans les domaines de la santé et des services de garde, notamment), formation pour laquelle on observe une grande variation dans les programmes, d'une province à l'autre, ainsi qu'une absence à peu près complète de programmes en français.
- **Le renforcement de la culture identitaire.** Pour assurer l'avenir des communautés, il faudra notamment compter sur des services de garde plus efficaces en milieu scolaire et sur des services aux élèves et aux parents plus étendus à l'appui du développement d'une culture identitaire.
- **L'accès à la culture.** Il faudra favoriser l'accès aussi bien à la culture générale d'expression française qu'à la culture scientifique en français.

### 6.2 Interventions dans le secteur de l'éducation

En ce qui regarde les structures scolaires, et toujours en fonction des points de vue qui se sont exprimés au cours des assises, nous voyons se dessiner deux axes d'intervention principaux :

- le champ particulier de l'**administration scolaire**, surtout pour ce qui touche au recrutement, au perfectionnement et à la rétention du personnel enseignant francophone, à la pénurie de matériel scolaire en français ainsi qu'à la formation des administrateurs scolaires francophones travaillant en milieu minoritaire;
- le champ horizontal des **nouvelles technologies de l'information et de la communication**, aussi bien à l'appui de l'apprentissage du français que de l'apprentissage en français, à l'appui également de la formation professionnelle et technique, tout autant que de la formation continue des maîtres.

### 6.3 Pistes concrètes de collaboration par rapport aux grands enjeux

Compte tenu des expertises développées par le ministère québécois de l'Éducation, d'une part, et sous réserve de l'accord de leurs gouvernements et des besoins exprimés par les communautés francophones et acadiennes, d'autre part, quels domaines pourraient faire l'objet d'une intervention de la part du Québec? Dans quel sens celui-ci devrait-il orienter son action pour permettre l'émergence de projets réellement porteurs et structurants en éducation, au bénéfice des communautés?

### **Concernant les ayants droit**

La nécessité de mettre sur pied des structures d'accueil pour une partie de la clientèle qui ne parle pas suffisamment français pour faire des études dans cette langue pourrait inspirer un projet de partenariat avec le Québec, notamment avec des écoles montréalaises qui ont elles-mêmes mis sur pied de telles structures à l'intention des élèves des diverses communautés ethniques. Il pourrait être utile d'évaluer si l'expérience québécoise sur ce chapitre serait adaptable et transférable dans les communautés.

### **Concernant la rétention des élèves en général dans le secteur francophone**

- Favoriser des échanges virtuels ou réels entre étudiants québécois et étudiants francophones des autres provinces, de façon que les jeunes francophones hors Québec apprennent à connaître la réalité de la francophonie en milieu majoritaire et puissent vivre intimement cette réalité.
- Développer au maximum les activités parascolaires en français.

### **Concernant la formation professionnelle et technique**

- Favoriser l'enrichissement et la reconnaissance mutuelle des systèmes de formation professionnelle et technique dans les provinces à majorité anglophone, le modèle québécois pouvant servir ici d'inspiration.
- Favoriser le partage avec le Québec afin que des filières soient développées là où les besoins sont particulièrement importants pour la survie des communautés.
- Assurer une plus grande accessibilité des programmes québécois, entre autres, par le jumelage entre écoles du Québec et des communautés, et par la formation à distance.

### **Concernant les services de garde en milieu scolaire**

- Favoriser le développement d'un réseau dans les communautés, en partenariat avec le réseau québécois des centres de la petite enfance, et cela, afin de permettre l'apprentissage du français oral dès le plus jeune âge.

### **Concernant les services de soutien aux élèves et aux parents**

- Concevoir des outils pédagogiques favorisant le développement du sentiment d'appartenance chez les élèves.

- Aider et soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs francophones auprès des élèves.

### **Concernant l'accès à la culture générale d'expression française et à la culture scientifique en français**

- Établir une collaboration entre le Québec et les communautés afin de promouvoir les visites d'auteurs et d'artistes québécois à l'extérieur du Québec.
- Développer un réseau commun de bibliothèques scolaires.
- Concevoir des outils pédagogiques en français, adaptés à la réalité socioculturelle des communautés.
- Établir une collaboration étroite pour la diffusion de la culture scientifique en français dans les communautés.

### **Concernant le recrutement et la rétention des enseignants francophones en milieu minoritaire, dont la majorité (de 60 % à 70 %) vient du Québec**

- Sensibiliser les enseignants québécois à la réalité particulière des communautés minoritaires de langue officielle au Canada en intégrant au programme scolaire ou par des stages, organisés en collaboration avec l'ACELF, les éléments propres à cette pédagogie particulière, à laquelle les enseignants formés au Québec ne sont pas initiés. L'Université de Moncton, qui est maintenant reconnue comme un centre spécialisé en pédagogie de l'enseignement du français en milieu minoritaire, pourrait être associée à cette réflexion.
- Favoriser le développement d'activités formatrices portant sur les classes multiples, sur la formation identitaire et sur l'ouverture à la francophonie.
- Organiser des stages dans les écoles francophones hors Québec à l'intention des enseignants québécois.

### **Concernant le perfectionnement des enseignants**

- Faire profiter les conseils scolaires de l'expertise québécoise dans le domaine de la formation des maîtres.
- Accroître et consolider les maillages avec le Québec en ce qui touche la formation continue des enseignants.

### **Concernant le matériel scolaire**

- Susciter un partenariat entre le Québec et le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques pour la production de matériels didactiques adaptés aux communautés.
- Inviter le ministère québécois de l'Éducation et ses réseaux à faire connaître aux autres ministères provinciaux et territoriaux de l'Éducation, ainsi qu'aux communautés, le matériel pédagogique en usage au Québec.

### **Concernant la formation des administrateurs scolaires francophones travaillant en milieu minoritaire**

- Favoriser le transfert de l'expertise québécoise des gestionnaires de l'éducation, au bénéfice des administrations scolaires francophones des autres provinces.

### **Concernant l'implantation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'apprentissage du français, l'apprentissage en français, la formation continue des maîtres et la formation technique et professionnelle**

- Assurer une plus grande accessibilité de divers programmes au moyen de la formation et de l'enseignement à distance, qu'il s'agisse de cours de français, de formation et d'apprentissage en langue française, de formation continue des maîtres ou de formation technique et professionnelle dans des domaines ciblés.
- Faire appel aux organismes existants en formation à distance (comme le REFAD et la SOFAD) afin d'obtenir du matériel en enseignement spécialisé.
- Permettre à ceux qui enseignent dans les écoles francophones hors Québec et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme en enseignement de terminer leur formation auprès d'établissements reconnus, à l'aide des nouvelles technologies de l'information.

De manière générale, les intervenants ont également dit souhaiter que le ministère de l'Éducation du Québec fasse connaître la réforme de ses programmes d'études en cours auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que des communautés, particulièrement en produisant de la documentation à ce propos. On pourrait certainement construire un projet autour de cette idée.

En outre, il apparaît impératif pour un grand nombre de participants que se poursuive la réflexion sur les approches pédagogiques et les expériences de terrain favorisant la réussite identitaire. Nous pensons que cette proposition devrait rapidement déboucher sur un plan d'action concret.

Enfin, on propose la création d'un vaste portail, général et universel, recensant toutes les ressources éducatives disponibles en langue française au Canada et au Québec. Une telle activité pourrait constituer un projet porteur et structurant.

#### **6.4 Suivi du forum**

Au cours des prochains mois et sur la base des enjeux dégagés au forum, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes instaurera, en étroite collaboration avec ses partenaires gouvernementaux du Québec, des provinces et des territoires, ainsi qu'avec les organismes de la société civile, une stratégie ainsi qu'un plan de travail qui favoriseront l'émergence de projets structurants dans le domaine de l'éducation.

L'approche sectorielle que le SAIC veut désormais privilégier, de même que la détermination de besoins précis, va favoriser une nouvelle dynamique des rapports



Québec-communautés, laquelle reposera sur le partage de l'expertise développée par les sociétés civiles et les ministères provinciaux de l'Éducation.

Les efforts porteront sur le développement de projets qui répondront aux besoins exprimés et qui exploiteront les ressources et l'expertise existant tant au Québec que dans les communautés. Ces projets seront développés dans le cadre de partenariats entre acteurs de la société civile ou au sein d'initiatives de coopération interprovinciale.